



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/AGBM/1997/8/Add.1
2 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GRUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN SUR LES TRAVAUX
DE LA DEUXIEME PARTIE DE SA HUITIEME SESSION,
TENUE A KYOTO LE 30 NOVEMBRE 1997

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE (point 3 de l'ordre du jour)	5 - 12	2
III. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION ET QUESTIONS CONNEXES (point 4 de l'ordre du jour)	13	4
IV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 5 de l'ordre du jour)	14	4

Annexe

II. Documents dont le Groupe spécial du Mandat de Berlin était saisi à sa huitième session . . .	5
---	---

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe spécial du Mandat de Berlin (ci-après dénommé "l'AGBM") a tenu la deuxième partie de sa huitième session le 30 novembre 1997 au Kyoto International Conference Hall, à Kyoto, conformément à la décision qu'il avait prise à la 6ème séance de cette même session, le 31 octobre 1997, de suspendre celle-ci et de la reprendre à Kyoto (voir le document FCCC/AGBM/1997/8, par. 11).

2. Le Président de l'AGBM, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a ouvert la deuxième partie de la session. Il a souhaité la bienvenue aux délégations et leur a rappelé que l'objet de cette réunion était de régler les questions qui n'avaient pas encore été tranchées au moment de la suspension.

3. L'AGBM était appelé à se pencher sur les points suivants de l'ordre du jour de la huitième session :

a) Achèvement de l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique (point 3);

b) Rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session et questions connexes (point 4); et

c) Rapport sur les travaux de la session (point 5).

4. Le Président a présenté les documents qui avaient été établis depuis la suspension de la huitième session. De sa propre initiative, il avait rédigé un document sur les mesures prises par les Parties non visées à l'annexe I pour réduire la croissance de leurs émissions (FCCC/AGBM/1997/CRP.5), afin d'attirer l'attention sur l'action menée par les pays en développement - que d'aucuns accusaient de ne pas en faire assez pour atténuer les effets des changements climatiques. Une étude technique du texte de négociation révisé (FCCC/CP/1997/CRP.1) avait également été établie pour définir les problèmes de cohérence et les problèmes pratiques éventuels posés par le libellé actuel, sans préjuger du résultat final des négociations. Dans un troisième document, le Président, comme il s'y était engagé à la 6ème séance de la huitième session (voir le document FCCC/AGBM/1997/8, par. 20), avait établi un projet de texte d'amendement à la Convention, fondé sur le texte de négociation révisé (FCCC/CP/1997/2/Add.1). Il ne comptait pas de changement sur le fond par rapport au texte de négociation révisé, mais certaines modifications mineures avaient été apportées pour tenir compte de la nature différente de l'instrument juridique. Ces trois documents étaient présentés aux Parties pour information, et n'étaient pas censés donner lieu à un débat. Ils figurent dans l'annexe de ce rapport, qui contient la liste des documents établis après la suspension de la session.

II. ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Président a souligné le fait que les négociations se poursuivraient sur la base du texte révisé (FCCC/CP/1997/2).

6. Trois questions à l'étude ont fait l'objet d'un échange de vues :

a) L'inscription, dans l'objectif, de trois ou six gaz, et sur quelle base;

b) Le fait de rapporter les objectifs à des périodes budgétaires plutôt qu'à des années simples;

c) La manière d'aborder, dans l'instrument juridique, la question des politiques et mesures.

7. Des déclarations sur les trois questions susmentionnées ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et trois au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Il a été décidé de poursuivre le débat sur ces trois questions à la troisième session de la Conférence des Parties.

8. Le Président a fait observer qu'une quatrième question à l'étude, à savoir le traitement des puits, avait fait l'objet de travaux pendant l'intersession. Il a invité M. Antonio La Viña (Philippines), à qui il avait été demandé de présider une réunion de consultation informelle sur ce point, de faire rapport sur les conclusions de cette réunion.

9. M. La Viña a indiqué que, en réponse au questionnaire qu'il avait fait distribuer à la 6ème séance (voir le document FCCC/AGBM/1997/8, par. 19), un certain nombre de Parties avait présenté des propositions (voir les documents FCCC/AGBM/1997/MISC.4 et Add. 1 et 2, en anglais seulement), dont une compilation avait été établie par le secrétariat (voir le document FCCC/AGBM/1997/INF.2, en anglais seulement). Il avait été annoncé qu'un groupe à composition non limitée constitué de Parties intéressées se réunirait juste avant la reprise de la session de l'AGBM (voir le document FCCC/AGBM/1997/8, par. 19). M. La Viña a signalé qu'à cette séance les positions qui avaient été annoncées ont été réaffirmées, mais qu'il était clair que certaines perspectives étaient communes. De l'avis de toutes les Parties présentes, les puits étaient importants et devraient être incorporés dans les engagements, sous réserve des considérations relatives aux définitions, au calendrier et au champ d'application. Le groupe avait examiné quatre possibilités d'action dont il prévoyait qu'elles pourraient être développées pour servir de base à un accord. Enfin, il a fait observer qu'un accord sur la question du traitement des puits se répercuterait sur plusieurs sections du texte de négociation révisé et qu'il fallait donc conclure rapidement en la matière pour faciliter la mise au point de l'instrument juridique.

10. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations sur la quatrième question soulevée par le Président.

11. Le Président de l'AGBM a noté que, sans préjuger de toute décision que pourrait prendre le Comité plénier à la troisième session de la Conférence des Parties au sujet de l'organisation des travaux intéressant le traitement des puits, il demanderait à M. La Viña de poursuivre l'examen de la question de façon informelle.

12. Le Président a soulevé la question de l'appellation de l'instrument que devra adopter la Conférence des Parties à sa troisième session. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un parlant au nom de Groupe des 77 et de la Chine. Il a été décidé de poursuivre l'examen de cette question à la troisième session de la Conférence des Parties.

**III. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION
ET QUESTIONS CONNEXES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

13. Le Président a relevé que la seconde partie de la huitième session de l'AGBM n'avait pas abouti à des conclusions devant être incorporées dans son rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session.

IV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

14. Le Président a fait observer que, puisque le Groupe ne s'était réuni qu'une seule fois à la reprise de sa huitième session, il n'avait été établi aucun projet de rapport. Le Groupe a prié le Rapporteur de procéder, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat, à la mise au point de la version définitive du rapport sur la seconde partie de la huitième session.

Annexe

**LISTE DES DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
ETAIT SAISI A LA SECONDE PARTIE DE SA HUITIEME SESSION**

FCCC/AGBM/1997/8	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de la première partie de sa huitième session
FCCC/AGBM/1997/MISC.3 et Add.1 à 3	Information submitted by Parties on possible criteria for differentiation
FCCC/AGBM/1997/MISC.4 et Add.1 et 2	Responses from Parties on issues related to sinks
FCCC/AGBM/1997/INF.2	Compilation of responses from Parties on issues related to sinks
FCCC/AGBM/1997/CRP.5	Mesures prises par les Parties non visées à l'annexe I pour réduire la croissance de leurs émissions
FCCC/CP/1997/2	Texte de négociation révisé
FCCC/CP/1997/2/Add.1	Texte de négociation révisé - additif
FCCC/CP/1997/CRP.1	Etude technique du texte de négociation révisé.
